**Caroline Janvier, Stéphanie Rist, Philippe Chalumeau, Fabienne Colboc, Sabine Thillaye, Daniel Labaronne, François Jolivet, Guillaume Kasbarian, François Cormier-Bouligeon, Loïc Kervran, Nadia Essayan, Richard Ramos, Stéphane Baudu**

Député(e)s

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Jeudi 18 octobre 2018

**Fermeture de centres de formation Afpa : ne pas se tromper de combat pour être aux côtés des salariés**

*L’Assemblée nationale a adopté définitivement et à une large majorité de 137 voix contre 30 la loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel, le 1er août 2018. Cette loi apporte des réponses à différents constats comme le fait que 50% des métiers sont amenés à changer dans les 10 prochaines années et que les entreprises disent ne pas trouver suffisamment de compétences pour se développer. Elle encourage le développement de l’apprentissage. Dans ce contexte, la réorganisation des services de l’Agence chargée de la formation professionnelle des adultes (Afpa) a été présentée aujourd’hui au conseil d’administration et au comité centrale d’entreprise afin de redéfinir sa stratégie pour proposer de nouveaux services et renforcer la dématérialisation de son offre de formation. Cette réorganisation implique la fermeture de 38 sites sur 206 et 1541 suppressions de postes, dont 75 en Région Centre-Val de Loire, pour un effectif d’environ 8000 personnes. Dans un communiqué de presse, le Président de la Région Centre-Val de Loire et Isabelle Gaudron, vice-présidente chargée de la formation professionnelle, expriment leur « colère » et « incompréhension ».*

**La situation de l’Afpa est préoccupante, et la responsabilité entre l’Etat et la Région est partagée**

Le Président de la Région Centre-Val de Loire peut feindre de découvrir la situation de l’Agence chargée de la formation professionnelle des adultes, mais les faits sont éloquents ! L’Afpa présente, selon l’inspection générale des affaires sociales (IGAS), des pertes cumulées de 723 millions d’euros entre 2012 et 2016. En 2017, le résultat brut d’exploitation a été négatif à hauteur de 24 millions d’euros et une perte d’exploitation de plus de 70 millions d’euros est estimée pour 2018. Le Gouvernement précédent avait injecté de l’argent sans revoir l’organisation de l’Agence. L’Etat et l’Afpa choisissent de prendre à bras le corps les transformations qui sont nécessaires car la situation n’est plus tenable. Parlons vrai : l’Afpa n’a cessé de perdre des parts de marché, notamment dans les appels d’offre des conseils régionaux par manque de compétitivité ! Ainsi, elle a perdu 20 % de ses heures de formation, et dans certains centres comme au Puy en Velay, le nombre de formateurs est plus de deux fois supérieurs au nombre de stagiaires.

**Le plan engagé par l’Afpa pour 2019-2020 sera négocié avec les partenaires sociaux**

Une solution devra être trouvée pour chaque personne concernée. Les départs se feront par des dispositifs de mobilité interne, mais aussi externe par un accompagnement individualisé. Environ 600 personnes partiront à la retraite sans être renouvelées. Enfin, plus de 600 postes seraient créés pour mieux répondre aux enjeux de l’Afpa.

**L’enjeu est de moderniser l’Afpa et de rendre son action plus efficace au regard des besoins de formation**

Si la Région Centre-Val de Loire est particulièrement impactée par cette réorganisation, l’Afpa continuera d’intervenir sur les territoires concernés par la fermeture des sites, par le développement d’une offre mobile. Elle se déplacera là où le besoin de formation est fort, plutôt que de faire déplacer les stagiaires vers des centres fixes. L’intensité concurrentielle du secteur de la formation, renforcée par l’entrée de nouveaux acteurs, la digitalisation de l’offre et le passage à un système d’appels d’offres obligent l’Afpa à opérer ces changements avec trois objectifs : assurer sa mission de service public pour la formation des publics les plus éloignés de l’emploi ; adapter son offre aux appels d’offres des Régions et des entreprises, pour reconquérir des marchés, en s’adaptant aux besoins de nouvelles compétences et métiers en tension ; et enfin développer de nouveaux services pour une offre innovante à destination des demandeurs d’emplois, des entreprises et des branches professionnelles. Si l’inquiétude des personnels et des acteurs locaux est légitime, la prise de position du Président François BONNEAU évoquant « *un plan brutal de casse de la formation en Centre-Val de Loire* » est hors-sol au regard de la vérité des faits. Le projet de fermeture de centres de l’Afpa en Région Centre-Val de Loire pose d’avantage la question du devenir des salariés et de l’impact économique local, que celle de la formation des demandeurs d’emploi, car il n’est question nul part d’une baisse de moyens publics mis à disposition des demandeurs d’emploi. Nous serons attentifs à l’évolution de la situation comme nous le sommes quand il s’agit de fermeture de sites d’entreprises.